

La traduction en français de ce document est fournie pour la convenance du lecteur uniquement. En cas de contradiction, la [version en anglais](#) prévaudra.

POLITIQUE D'EXÉCUTION DES ORDRES

Introduction

1. iCFD Limited, opérant sous le nom de marque « iFOREX Europe » (la « **Société** ») est une entreprise d'investissement réglementée par la Securities and Exchange Commission de Chypre (numéro de licence 143/11).
2. Cet avis vous est fourni conformément aux dispositions de la loi chypriote pour la fourniture de services et d'activités d'investissement 87(I)/2017 et conformément à la directive II sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) du Parlement et Conseil européens en vertu desquels la Société est tenue de fournir à ses clients et clients potentiels les informations appropriées sur sa Politique d'exécution des ordres (ci-après la « **Politique** »).
3. Cette politique fait partie intégrante du contrat du client avec la société. Par conséquent, en concluant un accord avec la Société, le client accepte également les termes de cette politique qui doivent être lus conjointement avec le contrat du client. En cas de conflit entre la Politique et les termes de l'accord client, les termes du contrat du client prévaudront.

De plus, le Client accepte également le fait que les produits financiers de la Société sont offerts sur une base de gré à gré et non par l'intermédiaire d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (MTF) et que la Société agit en tant que principal face aux transactions du client. Cela signifie que le client doit ouvrir et fermer chaque transaction avec la Société et ne peut pas fermer une transaction ouverte avec un tiers.

La Société est donc le seul lieu d'exécution des transactions qu'elle exécute pour le client.

4. Le Client doit en outre savoir que la Société détient une politique de protection contre les soldes négatifs qui garantit qu'en tout état de cause, le Client ne perdra pas plus que le montant de son dépôt.

Portée de cette politique

5. Cette politique s'applique à la fois aux clients particuliers et aux clients professionnels (tels que définis dans la politique de classification des clients de la société). Si la Société classe un Client comme Contrepartie Éligible, la présente Politique ne s'applique pas à ce Client.
6. Cette politique s'applique lors de l'exécution de transactions avec un client pour les contrats sur la différence ("**CFD**") proposés par la société. La Société est toujours la contrepartie (ou principal) de chaque transaction.

Général

7. Toutes les cotations de prix proposées par la Société sont fournies à la Société par Formula Investment House Ltd ("FIH"), une société du groupe iFOREX et chaque transaction entre la société et le client est automatiquement entièrement couverte via la plateforme de trading FXnet avec une transaction identique entre la Société et FIH.

Type d'ordres sur CFD

8. La Société accepte deux types d'ordres :

iFOREX Europe is the trading name of iCFD Limited, authorized and regulated by CySEC under license # 143/11.
Corner of Agiou Andreou & Venizelou Streets, Vashiotis Agiou Andreou Building, Second Floor, P.O.B. 54216, Limassol, Cyprus.
Tel: +35725204600 | Fax: +35725204607 | www.iforex.eu

Ordre de marché (demande de transaction) - un ordre d'ouverture ou de clôture d'une transaction de CFD au prix actuellement indiqué sur la plateforme. La Société s'efforcera d'exécuter cet ordre dès que raisonnablement possible après l'acceptation de l'ordre et conformément aux obligations de meilleure exécution.

Ordre à cours limité (ordres futurs) - un ordre d'ouverture ou de clôture d'une transaction CFD à un prix qui pourrait être disponible à l'avenir. La Société ne remplira l'ordre du client que lorsque ce niveau particulier aura été atteint, sous réserve de cette politique de meilleure exécution.

La Société publie dans ses [conditions de trading](#), les actifs qu'elle cote et les horaires durant lesquels l'instrument financier basé sur ces actifs est trading. La Société ne cotera aucun prix en dehors des heures de trading de la Société, et aucun ordre de marché ne peut être passé par le Client pendant cette période.

Meilleurs facteurs d'exécution

9. La Société prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients en tenant compte des facteurs suivants lors de l'exécution des ordres des clients par rapport aux prix cotés de la Société :
- a. Prix;
 - b. Coûts de transaction et risques liés à l'exécution (dans le contexte des CFD, les risques liés à l'exécution concernent principalement les points (c) et (d) ci-dessous) ;
 - c. Rapidité d'exécution;
 - d. Probabilité d'exécution et de règlement ;
 - e. Taille et nature de l'ordre;
 - f. Impact probable sur le marché ;
 - g. Nature du marché de l'instrument financier ; et
 - h. Toute autre considération jugée pertinente pour l'exécution d'une commande.
10. Afin de déterminer l'importance relative des Facteurs d'exécution, nous prendrons en compte les facteurs énoncés à la section 13, Critères de meilleure exécution, ci-dessous. Les plus importants de ces facteurs sont examinés ci-dessous, avant d'expliquer comment ils sont appliqués et hiérarchisés en fonction de différentes circonstances, telles que la classification des clients :

a. **Prix des CFD :**

Pour tout CFD donné, la Société proposera deux prix : le prix le plus haut (ASK) auquel le Client peut acheter ce CFD (être 'long'), et le prix le plus bas (BID) auquel un Client peut vendre ce CFD (être 'court'). Collectivement, les prix ASK et BID sont appelés le prix de la Société. La différence entre le prix le plus bas et le prix le plus haut d'un CFD donné est le spread. Des ordres tels que Buy Limit, Buy Stop et Stop Loss, Take profit pour l'ouverture de positions courtes sont exécutés au prix ASK. Des ordres tels que Sell Limit, Sell Stop et Stop Loss, Take profit pour une position longue ouverte sont exécutés au prix BID.

Les prix de tout instrument financier sont calculés par référence au prix de l'actif sous-jacent concerné qui est obtenu par l'intermédiaire de FIH auprès de fournisseurs de données de marché indépendants. Les flux de

prix sont surveillés de manière indépendante par la Société et séparément par FIH par rapport à d'autres cotations de prix reçues d'autres fournisseurs de données de marché indépendants afin d'assurer l'exactitude et la cohérence des données, de fournir aux clients un reflet compétitif et équitable du prix du marché et d'éviter possibilité d'arbitrage. Ce prix peut différer du prix fourni par ces fournisseurs de données de marché en raison des exigences de spread minimum de la Société, des ajustements d'intérêts, de la vitesse de connexion ou d'autres facteurs pertinents.

Les prix de la Société, reflétant les spreads minimaux pouvant être accordés à ses clients, peuvent être consultés sur le site Internet de la Société. Les spreads peuvent augmenter ou diminuer en fonction - mais sans s'y limiter - des conditions du marché et/ou du profil du Client. La Société met à jour ses prix aussi fréquemment que les limites de la technologie et des liens de communication le permettent. La Société examine de temps à autre ses sources de référence externes tierces pour s'assurer que les données obtenues restent compétitives. La Société ne cotera aucun prix en dehors des horaires de fonctionnement de la Société (voir le lieu d'exécution ci-dessous), par conséquent, aucun ordre de marché ne peut être placé par un client pendant cette période.

b. Frais:

La Société utilise un modèle d'établissement des prix répartis. Pour ouvrir une position sur certains types de CFD, le client peut être tenu de payer un spread, des frais de financement au-delà d'une journée, des frais de roulement (Rollover) et des frais de conversion, le cas échéant. Le spread minimum offert pour chaque instrument est détaillé sur le site Web de la Société, bien que les spreads puissent augmenter ou diminuer en fonction - mais sans s'y limiter - des conditions du marché et/ou du profil du Client. Le spread est dynamique et peut s'élargir en raison des conditions du marché, de la liquidité et de la volatilité du marché. Pour les positions sur CFD qui restent ouvertes à la fin de la séance de trading quotidienne de leur actif sous-jacent, la Société applique un financement au-delà d'une journée, qui peut être soumis à un crédit ou à un débit, calculé sur la base des taux d'intérêt des devises cotées pour les devises dans lesquelles l'instrument sous-jacent est trading, plus une majoration. Certaines positions de CFD ouvertes (par exemple, les CFD sur matières premières et sur indices) sont automatiquement reconduites lorsque la date de reconduction de l'instrument concerné est atteinte. Lors de l'exécution de ce roulement, le P/P (Profit/Perte) ouvert de la Position exprimera la différence de prix entre les prix du contrat expiré et du nouveau contrat, ainsi qu'un écart de majoration supplémentaire. Pour plus de détails sur les coûts, consultez le [Document sur les coûts et les charges](#) disponible sur le site Web de la Société.

c. Rapidité d'exécution :

La Société agit en tant que principal et non en tant qu'agent pour le compte du client. Par conséquent, la Société est le seul lieu d'exécution pour l'exécution des ordres du Client pour les instruments financiers proposés par la Société. La Société accorde une grande importance à l'exécution des ordres des clients et s'efforce d'offrir une grande vitesse d'exécution dans les limites de la technologie et des liens de communication.

d. Probabilité d'exécution et de règlement :

Les ordres de marché du client (demandes de transactions) sont exécutés au prix en vigueur sur la plateforme de négociation de la société (côté client) au moment exact de l'exécution, à condition que ce prix se situe dans un niveau de tolérance prédéterminé par rapport au prix sous-jacent de l'actif tel que indiqué sur le serveur de la Société et que le prix sous-jacent soit supérieur ou inférieur au prix indiqué sur la plateforme de trading

(What You See Is What You Get, ou WYSIWYG). Dans le cas où le prix indiqué sur la plateforme de trading (côté client) dépasse le niveau de tolérance ci-dessus, par exemple, en raison de mouvements des actifs sous-jacents entre le moment où un client a passé son ordre et le moment où il est reçu et exécuté, des marchés élevés volatilité et latence de communication, l'ordre sera exécuté au prix indiqué sur le serveur de la Société (Prix du Marché) sur une base symétrique.

Les ordres à cours limité du Client (ordres futurs) sont exécutés au prix du marché indiqué sur le serveur de la Société au moment de l'exécution, qui peut être différent du prix indiqué dans l'ordre ("Slippage"). Un glissement peut se produire dans le cas où le prix indiqué dans la commande n'est pas disponible sur le serveur, par exemple en raison de la forte volatilité des marchés et des écarts de prix du marché. Dans ce cas, l'ordre sera exécuté au premier cours disponible, quel que soit le sens du glissement, en faveur ou non du client, de manière symétrique et transparente (Glissement Symétrique).

Il est important de noter que la Société détient une politique de protection contre les soldes négatifs qui garantit qu'en tout état de cause, le Client ne perdra pas plus que le montant de son dépôt. Le glissement n'affecte pas la protection contre le solde négatif et, par conséquent, un client ne perdra jamais plus que le montant investi, même si un glissement se produit. En outre, les transactions sur certains CFD dont l'actif sous-jacent respectif n'est pas négocié sur une base de 24 heures peuvent connaître un écart de marché quotidiennement et sont donc plus susceptibles de glisser.

e. Taille et Nature :

En général, la Société ne prend pas en considération la taille de l'ordre d'un client dans l'acceptation, la planification ou la hiérarchisation de l'exécution. Cependant, l'exécution des ordres est soumise à des considérations de taille, y compris une taille de transaction minimale, une taille de transaction maximale et une exposition nette maximale pour l'instrument. La taille minimale de la transaction et les limites d'exposition maximales pour chaque produit peuvent être trouvées sous l'onglet Détails de l'instrument dans la fenêtre de transaction de la plateforme de trading.

La Société n'exécute pas de transactions partielles.

f. Impact sur le marché :

Certains facteurs peuvent rapidement affecter le prix des instruments/produits sous-jacents à partir desquels le prix coté de la Société est dérivé et peuvent également affecter d'autres facteurs énumérés ici.

La Société prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients. Il convient de noter que la Société ne considère pas la liste ci-dessus comme exhaustive et l'ordre dans lequel les facteurs ci-dessus sont présentés ne doit pas être considéré comme un facteur de priorité. Néanmoins, chaque fois qu'il y a une instruction spécifique du client, la Société s'assurera que l'ordre du client sera exécuté conformément à l'instruction spécifique.

Avertissement : toute instruction spécifique d'un client peut empêcher la Société de prendre les mesures qu'elle a conçues et mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de ces ordres au regard des éléments couverts par ces instructions.

Arène d'exécution

11. La Société est la seule arène d'exécution pour l'exécution des ordres des clients en raison du fait que la Société agit en tant que mandant et non en tant qu'agent pour le compte des clients, mais la Société peut à son tour acheminer ses propres ordres vers FIH. La Société effectue une évaluation et un suivi continus des résultats d'exécution fournis par FIH, afin de s'assurer que le meilleur résultat possible est fourni aux Clients (veuillez vous référer au paragraphe 20 pour plus de détails). La Société a pris en considération plusieurs facteurs lors de la sélection de FIH pour couvrir ses positions et utiliser les prix disponibles, tels que sa vaste expérience dans le domaine de l'investissement, la probabilité d'exécution, la qualité des opérations, la position sur le marché, les coûts pour la Société, les prix, la variété et la quantité de actifs sous-jacents disponibles. De plus, FIH propose des solutions complètes qui, outre les services de liquidité et d'atténuation des risques, incluent également une licence d'utilisation du logiciel et de la plateforme propriétaires de FIH (FXNET). En outre, FIH offre à la Société une protection contre les soldes négatifs, éliminant ainsi les risques de marché et de crédit auxquels la Société est exposée lorsqu'elle offre une protection contre les soldes négatifs à ses clients.
12. La Société propose des produits financiers de gré à gré et les ordres sont donc exécutés en dehors d'une plateforme de trading ou d'une bourse reconnue, mais plutôt via la plateforme de trading de la Société. Par conséquent, le client peut être exposé à des risques plus importants que lorsqu'il effectue une transaction sur une bourse réglementée. Dans cette méthode d'exécution, le risque de contrepartie existe car en cas de défaillance de la Société, il peut y avoir un manquement à satisfaire ce côté de l'accord contractuel avec le Client. En outre, la Société peut ne pas exécuter un ordre ou modifier le prix d'ouverture (de clôture) d'un ordre en cas de défaillance technique de la plateforme de négociation ou des flux de cotation.

Critères de meilleure exécution

13. La Société a déterminé l'importance relative des facteurs d'exécution ci-dessus sur la base de son jugement et de son expérience commerciale et à la lumière des informations disponibles sur le marché. Lors de l'exécution de l'ordre d'un client, la Société prendra en compte les critères suivants pour déterminer l'importance relative des facteurs d'exécution, mais tous ces critères ne seront pas pertinents dans tous les cas :
- a. les caractéristiques du client, y compris la catégorisation du client en tant que particulier ou professionnel ;
 - b. les caractéristiques de l'ordre du client ;
 - c. les caractéristiques des instruments financiers faisant l'objet de cette ordre ;

Lorsque la Société exécute un ordre pour le compte d'un client particulier, le meilleur résultat possible doit être déterminé en termes de contrepartie totale, représentant le prix de l'instrument financier et les coûts liés à l'exécution, qui doivent inclure toutes les dépenses encourues par le client qui sont directement liés à l'exécution de l'ordre, y compris les frais de compensation et de règlement et tous autres frais payés à des tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre.

Compte tenu de ce qui précède, la Société attribue le niveau d'importance suivant aux Facteurs de meilleure exécution ci-dessus :

Facteur	Importance
Prix	Haute
Coût	Haute
Rapidité d'exécution	Haute

Probabilité d'exécution et de règlement	Haute
Taille et nature	Faible

14. Pour les clients particuliers, le meilleur résultat possible est déterminé en termes de contrepartie totale, représentant le prix de l'instrument financier et les coûts liés à l'exécution, qui comprend toutes les dépenses encourues par un client qui sont directement liées à l'exécution de l'ordre, y compris les frais de compensation et de règlement et tous autres frais payés à des tiers impliqués dans l'exécution de l'ordre.

Application aux classes d'actifs

15. CFD basés sur les devises et les métaux au comptant

La devise et les métaux au comptant sont tarifés par des fournisseurs de données de marché indépendants (pour assurer une découverte et une comparaison de prix appropriées), ces flux de données fournis par des fournisseurs de données de marché sont priorisés en termes d'expérience antérieure en termes de service robuste, précis et continu, que la Société vérifie en continue (comme décrit ci-dessous).

16. CFD basés sur les changes

Les CFD basés sur les changes sont tarifés en fonction du niveau du prix de l'instrument sous-jacent pertinent, via des flux de prix provenant de divers fournisseurs de données indépendants sur les marchés financiers (pour assurer à la fois une propagation de la confiance et la découverte des prix), ces flux de données fournis par les fournisseurs du marché sont prioritaires dans termes d'expérience antérieure en termes de service robuste, précis et continu, que la Société surveille en permanence (comme décrit ci-dessous).

Exécution des ordres des clients

17. La Société doit satisfaire aux conditions suivantes lors de l'exécution des ordres des clients :

- veille à ce que les ordres exécutés au nom des clients soient enregistrés et attribués rapidement et avec précision ;
- exécute des ordres de clients par ailleurs comparables de manière séquentielle et rapide, à moins que les caractéristiques de l'ordre ou les conditions de marché en vigueur ne rendent cela impossible, ou que les intérêts du client n'exigent le contraire ;
- Informe le client particulier de toute difficulté matérielle relative à la bonne exécution des ordres dès qu'il en a connaissance.

Consignes spécifiques

18. Lorsqu'un client donne à la Société des instructions spécifiques, notamment en spécifiant le prix d'ouverture ou de clôture d'une transaction (par exemple, des ordres limites), la Société exécutera cet ordre conformément à cette instruction, à condition que le prix demandé soit disponible. Cela sera considéré comme la meilleure exécution, remplaçant tous les autres aspects de la présente politique. Dans la mesure où des instructions spécifiques ne couvrent pas tous les aspects de l'ordre (par exemple, dans les ordres au marché), la Société appliquera cette politique aux parties ou aspects de l'ordre non couverts par les instructions du client.

Agrégation

19. La Société n'agrège pas les transactions d'un client avec celles d'autres clients pendant l'exécution.

Surveillance et examen

20. La Société surveille régulièrement la conformité et l'efficacité de la Politique pour les modalités pertinentes d'exécution des ordres afin d'évaluer si elle lui permet de fournir en permanence le meilleur résultat possible à nos clients, en se concentrant principalement sur le suivi des prix, des coûts et de la rapidité.

Plus précisément, la Société exerce un contrôle de la manière suivante :

- a. Pré-trading : surveillance en temps réel des flux de prix pour garantir l'équité, l'exactitude et la continuité des cotations ; et de prendre des mesures correctives, le cas échéant.
- b. Post-trading : les rapports T+1 sont utilisés pour analyser la qualité d'exécution atteinte et prendre des mesures correctives le cas échéant.

Conformément aux fréquences définies ci-dessus, la Société surveille la meilleure exécution de la manière suivante :

- a. FIH se procure des données auprès de fournisseurs de données de marché indépendants pour garantir une découverte et une comparaison adéquates des prix ;
- b. Les flux/sources de données sont surveillés en permanence par la Société - en ce qui concerne les classes d'actifs et les instruments proposés aux clients par la Société, ce suivi comprend l'équité des prix, la vitesse d'exécution et la continuité des prix. Afin de réaliser ce suivi, la Société effectue des revues sur les prix des instruments et a développé un ensemble d'alertes qui surveillent en permanence la qualité et la disponibilité des prix :
 - i. Des vérifications des données d'alimentation des prix pré-négociation sont effectuées quotidiennement, sur la base d'un échantillon, pour garantir l'exactitude de l'alimentation des prix et la continuité des cotations par instrument et le bon fonctionnement du système de négociation.

Les vérifications des données du flux de prix pre-trading incluent :

- 1. Surveiller les alertes en temps réel pour détecter d'éventuelles différences de prix entre les flux de tarifs fournis par d'autres fournisseurs indépendants par rapport à des seuils définis, afin d'assurer la continuité et l'équité des devis.
 - 2. Surveillance des alertes en temps réel pour les produits qui n'ont pas reçu de devis système mis à jour pendant une période de temps prédéfinie, afin d'assurer la continuité des prix et le bon fonctionnement du système.
- ii. Les vérifications des paramètres d'exécution post-trading sont effectuées sur une base quotidienne à mensuelle. La fréquence est déterminée en fonction de l'impact et de la taille de l'échantillon de données requis pour l'analyse. Ces contrôles évaluent l'équité et la symétrie des taux exécutés, la rapidité d'exécution, le bon fonctionnement des fonctions du système (par exemple, l'arrêt de la marge), le glissement symétrique et l'équité des coûts appliqués.

Les contrôles de qualité d'exécution post-trading comprennent :

- 1. Comparaison des tarifs des transactions exécutées avec les flux de tarifs provenant d'un tiers réputé pour s'assurer que les écarts, le cas échéant, se situent dans des niveaux de

tolérance prédéfinis qui sont jugés justes et acceptables par la Société en fonction des conditions du marché au moment de l'exécution.

2. Évaluer les taux cotés pour différents instruments, sur différents types de comptes, à différents moments de la journée, pour s'assurer que les écarts ont été appliqués de manière équitable et symétrique.
3. Évaluer la vitesse d'exécution de tous les ordres au marché et à cours limité exécutés.
4. Évaluer si le mécanisme de protection de clôture des marges (tel que ce terme est expliqué en détail dans les [conditions de trading](#) de la société) a été appliqué aux comptes de trading particuliers, conformément aux exigences réglementaires pertinentes.
5. Analyser les cas où un glissement d'ordre au marché ou d'ordre à cours limité s'est produit, pour s'assurer que le glissement a été appliqué de manière symétrique, ce qui signifie que la probabilité et l'impact sont proportionnels pour les événements de glissement positifs et négatifs.

- c. Le programme de suivi de meilleure exécution vise à s'assurer que la Société prend toutes les mesures nécessaires pour fournir le meilleur résultat possible aux clients. Il peut y avoir des cas où il apparaîtra que la meilleure exécution n'a pas été fournie. Il peut y avoir des raisons légitimes à cela, ou il se peut que la Société ait pu améliorer le service fourni au client. La Société examine donc ces incidents et prend les mesures correctives appropriées, visant à garantir que la meilleure exécution est maintenue sur une base continue.

21. En plus de ce qui précède, la Société revoit ses modalités d'exécution et sa politique au moins une fois par an et chaque fois qu'un changement important se produit qui affecte la capacité de la Société à obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution des ordres des clients.

Par changement important, on entend un événement significatif qui pourrait avoir un impact sur les paramètres de meilleure exécution tels que, entre autres, le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille, la nature ou toute autre considération pertinente pour l'exécution de l'ordre.

Modifications

22. De temps à autre, la Société modifiera la Politique sur la base des résultats de la surveillance et de l'examen décrits ci-dessus, si elle le juge nécessaire, ou pour tenir compte des modifications de la loi, de la réglementation et de la structure du marché ou du modèle d'affaire et informera les clients à l'avance de tout changement important dans la politique, conformément aux dispositions de l'accord client.

Informations de contact

23. Les questions concernant cette politique doivent être adressées, en premier lieu, à notre service clientèle. Vous pouvez contacter notre service client par email à cs@iforex.eu, ou par téléphone aux numéros que vous trouverez dans la section Contact de notre site Web.

Si un client fait des demandes d'informations raisonnables et proportionnées sur nos politiques ou dispositions d'exécution et sur la manière dont celles-ci sont examinées, nous fournirons au client une réponse claire et dans un délai raisonnable.